

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
8 JUILLET 2020

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Commission communale
des impôts directs**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 09 juillet 2020
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 09 juillet 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 09 juillet 2020

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 8 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1er juillet deux mille vingt, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

Avaient donné procuration :

Monsieur VENUS à Madame GUYARD
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD
Monsieur RICHARD à Madame RHONE

Secrétaire de séance :

Monsieur BASSINE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20200708-20-D-04a-DE
Date de télétransmission : 09/07/2020
Date de réception préfecture : 09/07/2020

N° DE DOSSIER : 20 D 04a

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'article 1650 du Code général des impôts indique d'une part que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est la même que celle du Conseil Municipal et d'autre part que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseillers municipaux.

Il est rappelé que pour les communes de plus de 2 000 habitants, la Commission est composée de huit membres titulaires et de huit membres suppléants et du Maire ou de l'Adjoint en charge des Finances, président de droit de cette instance.

Les membres sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables proposés par le Conseil Municipal composée de 16 titulaires et 16 suppléants remplissant les conditions requises pour siéger au sein de cette instance.

Il est proposé au Conseil Municipal de la commune nouvelle d'arrêter la liste parmi lesquels seront désignés les commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs.

Titulaires :

- | | |
|------------------------------|---------------------------|
| 1/ Frédéric LUBSZYNSKI | 9/ Bernard LAPEYRERE |
| 2/ Gilles COMBALAT | 10/ Bernard DUCHENE |
| 3/ Françoise ROIDOT | 11/ Vincent PERRAULT |
| 4/ Roselle CROS | 12/ Pierre-Yves BOUSCAULT |
| 5/ Marie-Hélène MAUVAGE | 13/ Eric WYBO |
| 6/ Matthieu CADOT | 14/ Pierre CAMASSES |
| 7/ Béatrice BRUNEAU-LATOUCHE | 15/ Florence BRUNET |
| 8/ Thérèse FUCHS | 16/ Dominique SERRA |

Suppléants :

- | | |
|------------------------|------------------------|
| 1/ Norbert TRUBLIN | 9/ Gérard DELRUE |
| 2/ Catherine LEBREGEAL | 10/ Philippe LOUMEAU |
| 3/ Elisabeth LEQUEUX | 11/ Anne OUTIN-ADAM |
| 4/ Pierre DEGEORGE | 12/ Laurence BESANCON |
| 5/ Martine CHAVIGNY | 13/ Kevin MARUSZAK |
| 6/ Michel LEVANNIER | 14/ François LUCAS |
| 7/ Armelle PRIVAT | 15/ Anne-Sophie MUSSET |
| 8/ Michel LE DROGO | 16/ Nicolas ROUSSEAU |

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD (procuration à Madame RHONE) s'abstenant,

ARRETE la liste de 16 titulaires et 16 suppléants parmi lesquels seront désignés les commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.